



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2012

Date de convocation : 16/11/2012

Date d'affichage : 27/11/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	01
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le vingt trois novembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ETIENNE Gilles à SCHMITT Lucienne

OBJET : Sorbey Loisirs (marche intercommunale)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur le Président
de l'association Sorbey Loisirs.

A l'occasion de la marche intercommunale du 23 septembre 2012, les sonneurs de cors du Débouché du
Val de Metz ont pris des consommations pour un montant de 30 €, ce qui représente un manque à
gagner pour l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à titre exceptionnel et en
dédommagement des frais occasionnés, une subvention de 30 € à l'association Sorbey Loisirs.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 27/11/2012
Et publication le 27/11/2012

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 23/11/2012
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2012

Date de convocation : 16/11/2012

Date d'affichage : 27/11/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	01
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le vingt trois novembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ETIENNE Gilles à SCHMITT Lucienne

OBJET : **Renouvellement bail parcelle 199 section 17**

Concernant le terrain d'une superficie de 1 ha 20 pris dans la parcelle 199 section 17, au lieu dit « Le Grand Patural », Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location établi entre la commune et Monsieur Laurillard Bruno est arrivé à échéance. Il convient de renouveler ce contrat de location pour une durée de 9 ans, à compter du 12 novembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à établir un contrat de location aux mêmes conditions que précédemment avec Monsieur Laurillard Bruno.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 27/11/2012
Et publication le 27/11/2012

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 23/11/2012
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2012

Date de convocation : 16/11/2012

Date d'affichage : 27/11/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	01
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le vingt trois novembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ETIENNE Gilles à SCHMITT Lucienne

OBJET : Reconduction ligne de trésorerie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € ouverte auprès du Crédit Mutuel, arrive à échéance au 30/11/2012.

Après concertation avec le Crédit Mutuel, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la ligne de trésorerie, pour un montant de 150 000 € jusqu'au 30/11/2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la reconduction de la ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

- **montant :** 150 000 €.
- **durée :** jusqu'au 30/11/2013.
- **taux :** Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + 1,90 point.
A titre d'information, l'Euribor moyen mensuel à 3 mois d'octobre s'élève à 0,20767%.
- **intérêts :** arrêtés et payable à la fin de chaque trimestre civil. Ils sont calculés sur la base de l'année bancaire.
- **commission :** commission d'engagement de 0,20% sur le montant autorisé, payable à la signature du contrat.
Commission de non utilisation de 0,25%, calculée sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 27/11/2012
Et publication le 27/11/2012

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 23/11/2012
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2012

Date de convocation : 16/11/2012

Date d'affichage : 27/11/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	01
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le vingt trois novembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ETIENNE Gilles à SCHMITT Lucienne

OBJET : Attribution à la commune de Sorbey de biens vacants et sans maître –
Incorporation dans le domaine communal de la commune de Sorbey de parcelles
de terrain.

Madame le Maire expose :

- que les immeubles suivants :

- Section1 parcelle 21, d'une superficie de 0,66 are, au nom de LORRY Marie – ISEKIN Emile
- Section 1 parcelle 23, d'une superficie de 1 are 54, au nom de BELHATTE Jean - SCHMITT Barbara
- Section1 parcelle 24, d'une superficie de 0,96 are, au nom de LORRY Marie – ISEKIN Emile
- Section1 parcelle 158, d'une superficie de 1 are 29, au nom de SANTSCHI Edouard et Thérèse

n'ont plus de propriétaire,

- que l'article 713 du code civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés,

- conformément aux dispositions de l'article L.1123-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu l'article 713 du Code Civil qui stipule que « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la commune renonce à exercer ses droits » ;

Vu l'article L.1123-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait du livre foncier ;

Vu l'extrait de la matrice cadastrale ;

Vu l'avis favorable de la CCID en date du 12 juin 2012 ;

Considérant que les propriétaires des biens immobiliers sis sur le territoire de la commune de Sorbey, désigné ci-après :

- Section1 parcelle 21, d'une superficie de 0,66 are, au nom de LORRY Marie – ISEKIN Emile
- Section 1 parcelle 23, d'une superficie de 1 are 54, au nom de BELHATTE Jean - SCHMITT Barbara
- Section1 parcelle 24, d'une superficie de 0,96 are, au nom de LORRY Marie – ISEKIN Emile
- Section1 parcelle 158, d'une superficie de 1 are 29, au nom de SANTSCHI Edouard et Thérèse

sont inconnus, et que les contributions foncières y afférentes ne sont pas acquittées depuis plus de trois ans,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Article 1 : sont vacants et sans maître, et font l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la commune de Sorbey, les biens immobiliers ci-après désignés :

- Section1 parcelle 21, d'une superficie de 0,66 are, au nom de LORRY Marie – ISEKIN Emile
- Section 1 parcelle 23, d'une superficie de 1 are 54, au nom de BELHATTE Jean - SCHMITT Barbara
- Section1 parcelle 24, d'une superficie de 0,96 are, au nom de LORRY Marie – ISEKIN Emile
- Section1 parcelle 158, d'une superficie de 1 are 29, au nom de SANTSCHI Edouard et Thérèse

dont les propriétaires sont inconnus, et que les contributions foncières y afférentes ne sont pas acquittées depuis plus de trois ans,

- Article 2 : incorpore les immeubles désignés à l'article 1 dans le domaine communal.

- Article 3 : autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour constater l'incorporation dans le domaine communal de ces biens.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 27/11/2012
Et publication le 27/11/2012

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 23/11/2012
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2012

Date de convocation : 16/11/2012

Date d'affichage : 27/11/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	01
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le vingt trois novembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ETIENNE Gilles à SCHMITT Lucienne

OBJET : Taxe assainissement

Madame le Maire présente la situation prévisionnelle du compte d'assainissement pour sa partie
fonctionnement. Il s'avère que les recettes provenant de la taxe assainissement ne permettent pas
d'équilibrer ce compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter la redevance assainissement à 1,40 €
par mètre cube d'eau consommé, à partir du 1^{er} janvier 2013.

Cette redevance est destinée à couvrir les frais de fonctionnement du système d'épuration.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 27/11/2012
Et publication le 27/11/2012

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 23/11/2012
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2012

Date de convocation : 16/11/2012

Date d'affichage : 27/11/2012

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	10
Procuration	:	01
Votant	:	11

L'an deux mil douze, le vingt trois novembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard – THISSE Jean-Claude
BRIOT Jean-Paul – LEQUY Norbert – ROEDEL Françoise
BARBIER Sylvain – SPINELLI Claude – VILLEMIN Marylin – PIOT Philippe

Absents excusés : ETIENNE Gilles

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ETIENNE Gilles à SCHMITT Lucienne

OBJET : Virements de crédits

Dans le cadre de la fin de gestion de l'année 2012, Madame le Maire informe les membres du Conseil
Municipal qu'il convient d'effectuer différents virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les virements de crédits suivants :

Budget Principal :

- Article 6413 : + 200 €	- Article 66111 : + 2270 €
- Article 6554 : - 200 €	- Article 6231 : -2 270 €
- Article 2318 opération 999 : - 2 800 €	- Article 73923 : + 335 €
- Article 2184 opération 130 : + 2 800 €	- Article 61558 : - 335 €

Budget Assainissement :

- Article 66111 : + 700 €	- article 021 : - 700 €
- Article 023 : - 700 €	- article 2315 : - 700 €
- Article 6061 : - 108 €	
- Article 673 : + 108 €	

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 27/11/2012
Et publication le 27/11/2012

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 23/11/2012
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »

